5x
419
24
.18
no 11

Vol. I.—No. 11 S-Hyacinthe NOVEMBRE 1912
XVIIIe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

EUGÈNE MARTIN —Nos cimetières chrétiens.
RUIZ DE TUDANCA —La paresse des enfants.
R. P. CHAMBERLAND, O. P.—Le mariage clandestin *(suite)*.
R. P. HAGE, O. P. —Echos Religieux.
HISTOIRE : —Les Evêques Dominicains aux Etats-Unis *(suite)*.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

" LE ROSAIRE POUR TOUS " : 15e., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE ", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXII

INDULGENCES DE NOVEMBRE 1912

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 3).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :

1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).

2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;

3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25)

Le 2e DIMANCHE (le 10)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) .

2.- -Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) .

3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 24)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 *fois par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE NOVEMBRE

I.—INDULGENCES MOBILES

Tout fidèle qui fait chaque jour du mois de novembre quelque exercice de piété pour les défunts *Cf. C. Vis. Pr.*

Tout fidèle qui fait sept ou neuf jours consécutifs d'exercice de piété pour les défunts (en tout temps de l'année) *Cf. Cm. Pr.*

II.—INDULGENCES FIXES

1. — Fête DE TOUS LES SAINTS.

CONFR. DU S. ROSAIRE, *2 indulg. plén. et 2 partielles* ;

1o. *Cf. Cm. Vis.* (I vêpres) à l'église de la conf. *Pr.* (C. 26) ;

2o. 7 ans et 7 quarantaines pour le tiers du rosoire (C. 16) ;

3o. 7 ans et 7 quarantaines *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

Du 2 au 9 Octave de la Commémoration des Morts.

CONF. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* à l'église de la conf. *Pr.* (C. 26).

10. — 4ème anniversaire des défunts de l'Ordre.

CONF. DU S. ROSAIRE, indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. 49 .

Conf. du S. Nom de D. ou de J., indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* C. V).

21. — Présentation de la Ste Vierge.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. ce jour ou pendant l'Oct. (du 21 au 28) :

1o. *Assist.* à la proc. (C. 20) ;

2o. *Cf. Cm. Vis.* (I vêpres) à l'église de la conf. *Pr.* (C. 27).

NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA,

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRACONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS,

TESTAMUR: catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraconensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet vini commércia, notissimum; probitate, religione et christiana pietate præstantem; in negotiatione fidelem, et in tractandis expendendisve, quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspicione omnino Immunem universi existimari, et à Nobis certo haberi. Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur, etiamque quamplúrimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et aliarum regionum utuntur: ideo illud non possumus non commendare Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrificium idoneum.

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secretario subscriptas, expediri jussimus, Tarraconæ die decimo nono Martii anno millesimo nongentesimo undecimo.

THOMAS, *Archiepiscopus Tarraconensis*

De mandato Excmi et Rmi Dni mei Archiepiscopi

VIN DE MESSE J. de MULLER

TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons — Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts	Oct.		Quarts	Oct.
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	$1.20	$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Agents Généraux au Canada :

HUDON, HEBERT & CIE, Limitée

MAISON DE GROS FONDEE EN 1839

EPICERIES, VINS et LIQUEURS

MONTREAL

Le Plus Fort Stock. Le Plus Grand Assortiment. Le Plus Bas Prix.

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons

VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART.		ARRIV.
Montreal 9.00 a. m.		**Chicago 8.00 a. m.**
		NEXT MORNING — LE LENDEMAIN

Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Cafe Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.	Lv. MONTREAL (Bonavent.) 9.00 a.m. Ar. Cornwall . . . . . 10.23 " " Prescott . . . . . 11.20 " " Brockville . . . . . 11.41 " " Kingston . . . . . 12.57 " " Napanee . . . . . 1.17 " " Belleville . . . . . 1.47 " " Coborg . . . . . 2.43 " " Port Hope . . . . . 2.53 " " TORONTO . . . . . 4.30 " " HAMILTON . . . . . 5.43 " Ar. St. Catherine . . . . . 6.48 p.m. " Niagara Falls, N. Y. . . 7.47 " " BUFFALO . . . . . 8.50 " Ar. Woodstock . . . . . 7.18p.m. " London . . . . . 8.00 " " Windsor (East Time) . 10 45 " " DETROIT, (Cent. time . 10.20 " " Durand . . . . . 12.20 a.m. " Lansing . . . . . 1.25 " " CHICAGO . . . . . 8.00 "	De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,
MONTREAL, to DETROIT and CHICAGO		MONTRÉAL à DÉTROIT et CHICAGO.

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time. Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $3,000,000.

Fonds de réserve : $2,650,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A L'INSTITUT D'OPTIQUE
Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*
144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.
Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.
Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.
Ses nouveaux "**Verres Toric à ordre**" sont **garantis** pour bien **Voir** de **Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier
— et Opticien —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale, · HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS, Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** Tél. Main 4446

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES
——— Fraîches tous les jours de l'année ———

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

LARUE & CLOUTIER, Ltée

Seuls Représentants au Canada
De la Célèbre Eau de Vichy Source du Chalet

242-246 rue St-Paul, MONTREAL

EPICIERS EN GROS ET IMPORTATEURS DE VINS ET DE PRODUITS FRANÇAIS

Spécialités : — VINS de MESSE approuvés par les autorités ecclésiastiques—
— VINS DE TABLE, HUILES DE SANCTUAIRE, HUILE DE TABLE.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne du Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 345 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

Casier 12 Téléphone 929

Entrepot de Vins de messe

FOURNISSEUR DU CLERGE

J. BAILLARGEON

Bureau : 64 rue St-Pierre, QUEBEC

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUEBEC.

CAPITAL - - - - - $2,000,000

Réserve et Profits indivis. - $1,492,091.07

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS

(Rue Boudreau 7, Square de l'Opera.)

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaïbo, Etc., Etc.

Bureau à NEW-YORK. Agence et Entrepôt : 21 HOUGHTON St., Worcester, Mass. Manufacture : ROUSE'S POINT, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montreal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,

MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

—— SPÉCIALITÉ : ——

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

GUERTIN & SEGUIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe
Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez désirer et *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL, Qué.

LE BAZAR

U. FOURNIER

Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.

109-111 Cascades, - - - ST-HYACINTHE

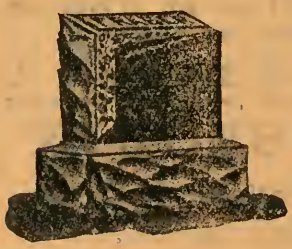

Téléphone : { Atelier 402 / Résidence 328

Jules Wingender

MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres en Marbre, Granit, Etc.

Prix et Ouvrage défiant toute compétition

Atelier : Coin des rues CASCADES et CONCORDE ST-HYACINTHE, Que

N. B. — En s'adressant au R P. DIRECTEUR de la CONFRERIE du T S. ROSAIRE à S. Hyacinthe, on pourra se procurer les DIPLOMES des confréries du T. S. Rosaire, du S. Nom de Dieu et de la Milice Angélique, ainsi que les POUVOIRS PERSONNELS : 1° de rosarier les chapelets ; 2° de bénir les cordons de S Thomas ; 3° de bénir l'eau de S Vincent Fer i r, pour la guérison des malades.

On voudra bien se rappeler qu'aucune de ces Confréries ne pe t être érigée validement sans le CONSENTEMENT ECRIT de l'Ordinaire.

LA VOIX DE NOS ÉGLISES

COMMENT NOS CIMETIÈRES CHRÉTIENS NOUS PRÊCHENT L'IMMORTALITÉ DE L'AME

L'*Introït* de la messe des morts débute par ces mots : *Requiem æternam dona eis, Domine :* Accordez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière qui n'a point de fin brille sur eux : *et lux perpetua luceat eis !* Ces paroles résument tout l'enseignement de l'office des défunts tel que nous le présente la liturgie romaine, comme aussi les profondes leçons de nos cimetières.

Pendant que l'âme chrétienne commence, dans le séjour des douleurs expiatrices, son long et rude travail de purification, le prêtre rend le corps à la terre, d'où il a été tiré ; car, selon ce que dit le Seigneur à Adam (*Gen.*, III, 20), le corps de l'homme est poussière et, en poussière, il retournera. Mais, en accompagnant le défunt à sa dernière demeure, le prêtre songe à l'heureux moment où ces membres inertes qui vont se décomposant et seront bientôt " ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue ", de nouveau seront visités par l'âme qui les anima et se relèveront pour l'éternité : " Que les anges le conduisent au paradis, chante-t il en un verset irradié d'espérance : *in paradisum deducant te angeli !* A ton arrivée, que les martyrs t'accueillent et qu'ils te mènent dans la sainte cité de Jérusalem ! " Et son vœu suprême, lorsqu'il se retire, c'est le mot si souvent répété par lui durant l'office . " *Requiescat in pace !* Qu'il repose en paix ! "

Ainsi donc, pour le chrétien, la tombe n'est qu'un lit d'attente, et le cimetière un " dortoir ", selon la force étymologique du terme trouvé par la langue si expressive, si spiritualiste de la religion catholique, et, sur cette couche, dans ce dortoir, ce corps repose jusqu'à la résurrection générale.

Et voilà pourquoi l'Eglise entoure le cercueil de ses enfants d'une sollicitude vraiment maternelle ; par la vertu de l'eau bénite, elle en éloigne toute influence maligne ; elle

le recouvre de terre, comme d'un voile discret et d'un manteau protecteur, et il lui déplairait de hâter, par l'action du feu ou par une violence quelconque, l'œuvre déjà si prompte de la mort sur ce qui fut, sur ce qui sera, dans l'épreuve et la récompense, l'associé d'une âme immortelle, formée à l'image de Dieu.

Et voilà pourquoi l'Eglise a fait des cimetières comme un sanctuaire, une " église des morts " prolongement de l' " église des vivants ". Elle avait, pour leur consécration, des rites presque aussi solennels que pour la dédicace de ses temples : ils sont insérés dans le *Pontifical romain ;* et, à défaut de consécration, elle exigeait qu'ils fussent bénits (1), suivant une formule que donne le *Rituel romain.* " Seigneur Dieu, lisons-nous dans l'une de ces oraisons, nous vous prions de garder ce cimetière de vos serviteurs de toutes les souillures et de toutes les embûches des esprits immondes..... et d'accorder aux corps humains transportés dans cet enclos une paix ininterrompue, afin que tous ceux qui ont reçu le baptême et ont persévéré dans la foi catholique jusqu'à la fin de leur vie, et dont les corps auront été confiés au repos de ce cimetière, reçoivent, au son des trompettes angéliques, la récompense des joies éternelles pour leurs corps et pour leurs âmes."

Et quand ce champ bénit avait été violé, elle prescrivait des rites et des prières pour sa " réconciliation " ; elle suppliait la divine Justice de ne point rendre les défunts solidaires de cette faute : " Seigneur clément, disait-elle, ressuscite, non pas en les damnant, mais en les glorifiant, les corps de ceux qui sont ou seront inhumés dans ce lieu." Non pas qu'elle voulût faire supposer que la profanation du cimetière où les corps dorment leur dernier sommeil puisse entraîner, pour les âmes, la perte du bonheur éternel : elle entendait rappeler aux vivants, avec le respect des défunts, le souci de leur propre salut ; car le cimetière chrétien—elle veut qu'on y prête attention—ne montre pas seulement la vanité de ce qui passe : il ne cesse de prêcher la réalité de ce qui demeure.

Ce lieu bénit était dédié à la Sainte Trinité ; au milieu se dressait la croix—grâce à Dieu, elle se dresse encore maintenant dans la plupart des cimetières.—Les morts reposaient

(1) Aujourd'hui, en France, le prêtre bénit chaque tombe, puisque le cimetière est laïcisé.

ainsi comme dans le " sein d'Abraham " (*Luc.* XVI, 22), sous la protection du Christ qui a racheté le monde et qui s'est déclaré " la Résurrection et la Vie." " Celui qui croit en moi, fût-il mort, vivra, dit-il à la sœur de Lazare ; et quiconque vit et croit en moi ne mourra point pour toujours." (*Joann.* XI, 24-26.) Et c'était pour bien marquer leur espérance dans le Rédempteur, en même temps que leur confiance dans le souverain Juge, que les morts étaient couchés, autant que faire se pouvait, la tête à l'occident, comme s'ils regardaient le Calvaire et cette vallée du jugement que la persuasion générale plaçait alors près de Jérusalem : quand éclateraient les trompettes, au jour suprême, ils n'auraient qu'à se dresser pour se trouver en face de celui qui viendra sur les nuées du ciel (*Matth.* XXIV, 30).

Souvent, une chapelle était bâtie dans l'enceinte sacrée ; le titulaire en était, ingénieuse pensée, le prince des apôtres, à qui Jésus donna les clés du royaume des cieux (*Matth.* XVI, 19), mais dans l'heureux moment où il fut tiré de prison par l'ange libérateur : saint Pierre ès-liens ne prêchait-il pas l'espérance aux captifs du Purgatoire ?—Ou bien, c'était saint Michel archange, " le porte-enseigne " des saintes milices, que l'Eglise, dans l'Offertoire de la messe des défunts, prie de " conduire les âmes dans la sainte lumière promise à Abraham et à sa postérité ".—Ou encore Notre-Dame de Pitié, la toute miséricordieuse médiatrice, ou la sainte Croix du Sauveur.

Et sur l'enclos, recueilli et silencieux, comme il convient à un " dortoir ", les arbres répandaient une ombre mélancolique : c'étaient, de préférence, des arbres au feuillage persistant, les pins, les épicéas.... emblèmes, eux aussi, de l'immortalité ; des cyprès au bois incorruptible, des ifs à la vie séculaire, dont les pyramides élancées pointent vers le ciel leur noire frondaison, symboles à la fois de tristesse et d'espérance.

Le linceul de vert gazon que la nature étend sur les tombes s'émaillait de fleurs que la main vigilante des amis et des proches cultivait avec soin, gage de durable, d'impérissable souvenir, et, sur la tête du trépassé, la croix étendant ses bras, semblant dire avec le Psalmiste : " O Dieu, regarde la face de ton Christ ! Au nom du Rédempteur, fais miséricorde à l'âme de ce mort. Heureux celui qui se confie en toi " (*Ps.*, LXXXIII, 10) ; et, au bas du monument, une formule discrète invitait

les passants à faire au defunt l'aumône d'une prière. Hélas ! pourquoi la croix tend-elle à n'être plus qu'un motif d'ornementation ? Pourquoi ces demandes de pieux suffrages sont-elles de plus en plus négligées ? Pourquoi le luxe des fleurs et des couronnes vient-il à surcharger tellement le tombeau que la pensée ne s'élève plus vers les célestes réalités et que le souci des vivants, s'occupant trop de ce qui bientôt se confondra avec la terre, ne songe plus aux intérêts de l'âme immortelle ? Jadis, dans les campagnes, parfois même aussi dans les villes, le cimetière entourait l'église. Les membres disparus de cette grande famille que forme la paroisse ne semblaient point avoir complètement quitté leurs amis et leurs proches ; ils restaient sous la protection du saint patron, et quand les fidèles sortaient de l'office, ils n'omettaient point de venir sur leurs tombes méditer les leçons du trépas et prier pour le repos de leurs âmes. Touchant usage qui faisait du cimetière l'annexe de la maison du Seigneur, et qui tenait dans un commerce fécond d'enseignements et de supplications les deux Eglises, militante et souffrante. Sous le spécieux prétexte d'hygiène et de salubrité, l'incrédulité moderne a brusquement séparé le cimetière du lieu saint : ce fut un premier pas dans son œuvre néfaste de " laïcisation " de la mort. Aujourd'hui, les visites au cimetière lointain se font rares, et combien vont sur la tombe des leurs, en ces jours de la Toussaint, qui n'ont en vue qu'une vaine promenade, pour obéir à la mode, ou une démonstration stérile, dans ce que le langage actuel affecte volontiers de nommer, non plus le " cimetière " — terme trop spiritualiste, — mais une " nécropole " ?

Les privilégiés, prêtres, seigneurs, bienfaiteurs insignes, obtenaient la faveur de reposer dans l'église même, soit cachés sous une dalle funéraire, soit enfermés sous un monument plus ou moins pompeux, et, aux siècles de foi, comme aux XIIIe et XIVe siècles, les sculpteurs se plaisaient à les représenter jeunes, beaux, transfigurés déjà par la vision béatifique, et attendant, le visage calme, les mains jointes, couchés sur leur tombeau, la résurrection générale : c'était réalisé, sur la pierre ou le marbre, le souhait de l'Eglise : *Requiescat in pace !*

Plus tard, sur les mausolées, les artistes analysèrent volontiers le travail de la mort dans tout son réalisme ; tel le cadavre desséché de Guillaume de Harcigny, médecin dé-

cédé en 1393, dans la chapelle épiscopale de Laon, ou du cardinal Lagrange, trépassé en Avignon vers l'an 1400, actuellement au musée Calvet (1) ; tel encore l'étrange squelette de René d'Orange, sculpté debout par Ligier-Richier au XVI^e siècle, en l'église Saint-Maxe de Bar-le-Duc (2), dans l'état où il dut être deux ou trois ans après ses obsèques. Le défunt, alors, semblait répéter aux vivants ces rudes paroles qu'adresse, en latin, le cardinal Lagrange à ses visiteurs : " Malheureux, quelle raison as-tu de t'enorgueillir ? Tu n'es que cendres et, sous peu, tu seras, comme moi, un cadavre fétide, pâture des vers."

C'était la même leçon que donnait " le Dict des trois Morts et des trois Vifs ", figuré si souvent au moyen âge pour rappeler aux fidèles la vanité des biens d'ici-bas, comme aussi la danse macabre ", où les squelettes entraînaient, en une ronde sinistre, le Pape, le roi, le prêtre, le guerrier, le savant, le médecin, le paysan, commentaire lugubrement expressif du mot de saint Paul : " Il est arrêté que les hommes meurent " (*Hébr.*, X, 27), ou de cette vérité que Malherbe rappelait en une belle strophe :

Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.

Mais, à ces enseignements trop réalistes, qui ne mettent guère en relief que la caducité des choses terrestres, combien préférable est cette leçon que nous avons vu proposer par le mot " cimetière ", par l'office des morts et par ces évêques ou ces chevaliers couchés calmes et confiants sur leurs tombeaux ! ou encore par cette petite lanterne que l'on tenait allumée, en certains pays, au milieu du champ de repos : c'était la veilleuse, symbole de l'immortalité.

Et cette préoccupation de l'au-delà et du jugement qui le détermine se traduisait dans maintes inscriptions gravées sur les croix : " La vie ne finit point : elle change ", lit-on sur une modeste pierre au vieux cimetière de Longuyon (Meurthe-et-Moselle). " Homme, prends garde à toi ; avise à ce que tu fais : quand la mort viendra, tu voudrais avoir

(1) A Avignon.

(2) Il est aujourd'hui dans l'église Saint-Etienne de la même ville.

bien fait ", conseille encore aujourd'hui, dans l'église d'Outremécourt (Haute-Marne), Jean Racinotte, bourgeois de La Mothe-en-Lorraine, sur la dalle funéraire qu'il fit préparer de son vivant pour être inhumé dessous, lui et son épouse, " quand il plairait à Dieu de les rappeler ".

*

Combien instructive, combien réconfortante est ainsi une visite chrétienne dans un champ de repos demeuré tel que l'a fait l'Eglise catholique !

On sort du cimetière plus fixé sur le sens de la vie, plus éclairé sur le prix de ce temps d'épreuve que la Providence nous accorde dans sa bonté, et quand on a songé, à l'école des défunts, qu'un jour viendra, bientôt peut-être, où, sans emporter de ses richesses et de ses honneurs que quatre planches destinées à pourrir, l'on prendra sa place dans ce vaste " dortoir " pour attendre la résurrection générale, la maxime évangélique (*Matth.* XVI, 26) se présente d'elle-même, qu'Ignace de Loyola ne cessait de répéter au jeune et ambitieux François Xavier : " Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? " et l'on se trouve mieux résolu à " chercher tout d'abord le royaume de Dieu et sa justice ", plus certain d'autre part que " le reste sera donné par surcroît ".

EUGÈNE MARTIN.

C'est approuver l'erreur que de ne pas y résister ; c'est étouffer la vérité que de ne pas la défendre.

(Le Pape Félix III)

LA PARESSE DES ENFANTS

ETUDE PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE

A criminologie et la pédagogie se sont unies dans un commun effort pour découvrir les maux de l'enfance afin de les guérir, autant que possible, par des moyens qui s'inspirent plutôt de la charité que de la crainte. C'est un but très louable et même d'une délicatesse extrême. Toutes les sciences y apportent leur concours, surtout la médecine, mais le désir du bien est parfois si grand, qu'elles poussent leurs conclusions jusqu'à l'invraisemblable.

Peut-être en trouvons-nous un exemple dans ce curieux diagnostique que vient de faire le Dr Pauchet sur la paresse des enfants, si nous avons bien compris le traitement qu'il propose pour la guérir.

Le savant médecin attribue ce défaut à des causes physiques, à certaines dégénérescences morbides ; c'est pourquoi il demande qu'on ne les maltraite pas, mais qu'on les guérisse. L'éminent chirurgien prétend que l'enfant est paresseux à cause du tempéramment physique que lui ont donné ses parents, ou de l'éducation qu'il en a reçue.

Puis il ajoute :

Le paresseux voit mal ; ses deux yeux n'ont pas la même force visuelle ; l'installation n'est pas commode, l'attention se lasse et se fatigue. C'est à l'oculiste de guérir ce genre de paresse. Pourquoi ne ferait-on pas subir un examen de la vue chez tous les enfants indolents afin de constater si elle est à l'état normal ? D'autres fois la vue est bonne, mais c'est l'ouïe qui est dure et l'attention soutenue qu'il exige, fatigue et détourne du travail. Alors faites-les tous examiner et voyez aux besoins de chacun.

Le défaut d'une bonne respiration produit un résultat semblable ; tel respire mal parce que sa gorge est gênée par des granulations, tel autre parce que la boîte thoracique est trop étroite, ou encore parce qu'on ne lui a pas appris à respirer.

Si l'on ne découvre aucune de ces causes, que l'on cherche ailleurs. Le paresseux est peut-être le fils d'un goutteux, d'un obèse, d'un diabétique, d'un dispeptique ou d'un neurasthénique. Ses fonctions vitales lui ont été transmises dans cet état de débilité avec la paresse. Ses forces musculaires et nerveuses sont peut-être au-dessous de la moyenne, les mouvements du cœur sont trop lents, l'acide urique et les toxines ne sont pas suffisamment éliminées, enfin dans ses intestins fleurit toute une fermentation dangereuse qui endort l'intelligence et atrophie l'activité cérébrale.

Et maintenant ce malade, ou cet enfant arthritique par hérédité, qui doit supporter une fatigue et une lassitude constantes, faut-il le châtier et l'enfermer pour l'obliger, par exemple, à écrire très bien ? Mais, c'est lui qui a le plus grand besoin de récréation et de distraction, il lui faut de l'air et de l'exercice. Serait-il prudent de l'enfermer ?

Que l'on traite donc comme des malades, ces enfants indolents, délicats, qui souffrent de ces dégérescences physiques, bien qu'apparemment ils ne portent aucune lésion externe ; qu'on leur serve de préférence une nourriture végétale, des farineux, des fruits, du lait, des légumes. L'appareil digestif se reposera, les fonctions anti-toxiques du foie seront plus actives, il en résultera moins de travail physique et plus de santé, plus de travail intellectuel et moins d'application. Mais, jamais de bonbons, ni de chocolat, ni d'épices, ni de vin, ni rien d'échauffant.

Voilà vraiment le meilleur remède : la privation des gourmandises.

L'enfant prendra une heure de repos après le déjeuner, au lieu de jouer et de courrir avec ses camarades. Les bains d'air et de soleil augmenteront la résistance de ses muscles et de ses nerfs. La psychotérapie lui donnera une plus grande confiance en lui-même, éveillera son intelligence tout en révélant au paresseux les ressources cachées qu'il possède.

Ces réflexions sont en réalité un hymne de louange en faveur des écoles de l'*Ave Maria* du colossal P. Manjon, et des nouvelles écoles d'institutrices du *Magistère catholique*,

cette œuvre prodigieuse d'une âme aussi modeste qu'elle est grande, dona Pilar Muntadas. C'est un fait certain que le nombre des paresseux diminue dans une classe dès que l'air y circule librement. Bien que l'opinion du célèbre chirurgien, qui attribue toute la paresse à des causes physiques soit exagérée, il faut bien admettre cependant que la plupart des enfants paresseux sont victimes d'une tare physique que le médecin ordinaire ne découvre peut-être pas, mais qui ne saurait échapper à l'œil plus exercé du spécialiste. Il est donc permis de présupposer qu'un enfant paresseux est d'abord un malade qu'il faut placer dans une école dont les conditions hygiéniques sont normales, afin que le bien profite à tous, aux paresseux comme aux vaillants, aux faibles comme aux forts.

RUIZ DE TUDANCA.

Revista Catolica de Cuestiones Sociales.
Madrid. Juin, 1912.

(Traduit de l'espagnol par fr. Th. C.)

Il y a très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application.

(Cardinal de Retz)

LE MARIAGE CLANDESTIN SELON LE DROIT ECCLESIASTIQUE

(*Suite*)

Nous n'avons considéré jusqu'ici que des questions de principes : il s'agit maintenant de montrer comment ces principes ont été appliqués par l'Eglise.

Il y a des inconvénients graves à permettre les mariages clandestins : comment l'Eglise a-t-elle obvié à ces inconvénients ? L'Eglise a le pouvoir de règlementer la célébration du mariage : de quelles formalités a-t-elle entouré le mariage ? quelle est la raison de chacune de ces formalités ? Tous les chrétiens sont sujets de l'Eglise et soumis à ses lois : celle-ci s'est-elle prévalu de son droit pour imposer ses conditions à tous les baptisés ? En un mot, quelle a été et quelle est à l'heure présente, l'attitude pratique de l'Eglise, vis-à-vis de la clandestinité du mariage ?

* * *

Il est incontestable que, de tous temps, l'Eglise a condamné les mariages clandestins : dès que, comme société, elle a eu toute liberté d'action, elle a considéré comme coupables ceux qui osaient contracter mariage sans aucune publicité. C'est ce que proclame le décret " *Ne temere* ", après le concile de Trente : " L'Eglise a toujours eu en horreur les ma- " riages clandestins et elle les a toujours défendus, pour de " très-justes raisons." L'Eglise, en effet, n'a jamais permis qu'un mariage fut célébré sans la présence des proches ou d'un prêtre : elle a toujours considéré comme illicites les unions contractées sans témoins. N'est-ce pas là le seul moyen à peu près d'éviter les maux causés à la société par le fait de la difficulté et même de la presque impossibilité de faire la preuve de l'existence du lien conjugal, par faute de témoins ? De plus, le mariage a toujours été tenu pour un sacrement : ne convient-il pas de l'entourer des rites de l'Eglise ? C'est avec raison que la célébration clandestine des

mariages a été défendue par l'autorité ecclésiastique : celle-ci a fait une œuvre sage en prohibant de telles unions : elle n'a fait que donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte au bien général de la société chrétienne.

Défendus dans le passé, les mariages clandestins le sont encore à l'heure présente. Le décret "*Ne temere*" n'a fait que renouveler les anathèmes portés par le concile de Trente contre ceux qui osent contracter mariage sans la présence du curé et de deux témoins. Ils se rendent donc coupables de faute grave, ceux qui n'entourent pas la célébration de leur mariage des formalités prescrites quand bien même ces formalités ne seraient pas nécessaires pour la validité du mariage. Même ceux qui échappent à la discipline du décret "*Ne temere*" quand à la validité du mariage, sont tenus d'obéir aux prescriptions de ce même décret, sous peine de péché.

Ces mariages en dehors de l'Eglise semblent avoir été assez fréquents, au moyen-âge puisque nous voyons plusieurs conciles de cette époque demander que " l'abus de contracter " mariage sans la participation de l'Eglise soit aboli." Ils n'ont pas été moins fréquents, depuis le concile de Trente. Combien de ces mariages, privés des bénédictions de l'Eglise, n'avons-nous pas eu à déplorer aux Etats-Unis et dans la province d'Ontario, où ces mariages pouvaient être célébrés validement sans la présence du curé ? Nombreux même sont ceux qui ont poussé la témérité jusqu'à demander à un ministre protestant de ratifier leur union. Ces mariages célébrés hors la présence du curé et de deux témoins ont pu être valides sous la discipline du concile de Trente ; ils n'ont jamais été licites. Ceux qui ne craignent pas de contracter de tels mariages se rendent coupables de grave désobéissance envers l'Eglise dont ils méprisent les sages ordonnances.

* *
*

On en vint à tenir peu compte de ces défenses de l'Eglise : on ne se fit plus scrupule de désobéir à la loi ecclésiastique et de contracter des mariages clandestins qui n'étaient prohibés que sous peine de faute. " Le monde est " devenu si rebelle et si désobéissant " déclare le concile de Trente, " que ces défenses ne servent plus de rien." La loi n'avait donc plus les résultats qu'on était en droit d'attendre d'elle.

Puisque les sanctions que l'Eglise avait attachées à sa loi sur la clandestinité du mariage étaient devenues insuffisantes, il fallait en ajouter d'autres. Puisqu'on se souciait si peu d'observer les formalités prescrites par l'Eglise, parce qu'elles n'obligeaient que sous peine de péché, celle-ci, pour sauvegarder le bien public de nouveau menacé, se vit contrainte d'interdire les mariages clandestins, sous peine de nullité. Dès lors, le mariage contracté sans la publicité requise ne serait pas seulement illicite, il serait de plus invalide. En mettant de coté les ordonnances de l'Eglise, non-seulement on se rendait coupable de faute, mais on ne pouvait pas même contracter mariage, puisque tout mariage célébré sans les formalités prescrites était nul et invalide de droit.

Le premier décret, proclamant la nullité de tout mariage célébré clandestinement, fut porté au concile de Trente : c'est le décret *Tametsi* : " Quant à ceux qui entreprendraient de " contracter mariage autrement qu'en présence du curé et de " deux ou trois témoins, le saint concile les déclare absolu- " ment inhabiles à contracter de la sorte, et ordonne que tels " contrats soient nuls et invalides, comme par le présent " décret il les casse et les rend nuls ". C'est la législation qui a été en vigueur jusqu'au 19 avril 1908. A cette dernière date, le décret *Ne temere* a renouvelé cette législation en la modifiant sur certains points.

A l'heure présente, les mariages clandestins sont donc interdits sous peine de nullité. Tout mariage célébré sans les formalités imposées par le décret *Ne temere*, est non-seulement illicite, mais invalide. Si, dans la célébration du mariage, on ne tient pas compte des prescriptions de cette dernière loi, non-seulement on se rend coupable de péché, mais le mariage est nul. En défendant les mariages clandestins sous peine d'invalidité, l'Eglise a cru qu'elle pourrait ainsi épargner à la société les maux qui sont le résultat inévitable de tout mariage célébré sans aucune publicité.

***

Il ne nous reste plus qu'à faire reconnaître les diverses clauses de cette législation. Notre intention n'est pas d'entrer dans les détails de cette loi : il nous suffira d'imposer les grandes lignes de la législation ecclésiastique sur la clandes-

tinité du mariage, pour satisfaire au point de vue spécial auquel nous nous sommes placés, en traitant cette question.

***

La forme requise pour que le contrat conjugal soit valide est celle-ci : tout mariage doit être célébré en présence du curé et de deux témoins. Ce sont là les solennités prescrites par le concile de Trente, et le décret *Ne temere* n'a apporté aucun changement à ces formalités : ce dernier déclare, en effet : " que seuls sont valides, les mariages con-" tractés devant le curé et au moins deux témoins ".

Tous les auteurs admettent que la présence de témoins n'a jamais été, avant le concile de Trente, nécessaire pour la validité du mariage. C'est ce dernier concile qui le premier a proclamé la nécessité de deux témoins. Cette législation a été maintenue par le récent décret.

On exige la présence de deux témoins, parce que c'est là le moyen légal le plus ordinaire de prouver l'existence d'un fait. De tous temps, on a accordé pleine créance au témoignage de deux personnes. En prescrivant que tout mariage soit célébré devant deux témoins, on donne toute possibilité de faire la preuve de l'existence du contrat, Il est difficile de nier la sagesse de cette clause : d'ailleurs elle a été reconnue par tous, puisque la plupart des législations modernes ont depuis adopté cette formalité.

Il faut de plus la présence du curé. Nous avons déjà indiqué le rôle du curé dans la célébration du mariage : il est certain qu'il n'est pas le ministre du mariage : il n'est qu'un témoin qualifié. Au concile de Trente, on proposa d'abord que tout mariage fut célébré en présence d'un notaire : le curé, en effet, dans la célébration du mariage ne joue que le rôle d'un notaire : il n'est pas autre chose que le témoin légal. Afin de garder au mariage son caractère sacré et en même temps de lui assurer les bénédictions de l'Eglise, on préféra faire célébrer tout mariage devant un curé. Etait-ce là une nouveauté dans l'Eglise, ou bien au contraire ne faisait-on que renouveler une législation antérieure. C'est ce qu'on est tout-à-fait libre de discuter, bien que nos préférences semblent devoir aller à la première opinion. Il reste cependant troujours vrai que, d'après le concile de Trente et le décret *Ne temere*, tout mariage doit être célébré devant le curé, sous peine de nullité.

Quel est maintenant le curé devant lequel les contractants doivent donner leur consentement ? Il y a ici une divergence notable entre le concile de Trente et le dernier décret.

Dans la discipline du concile de Trente, on ne pouvait contracter mariage que devant le propre curé de l'une ou de l'autre des deux parties et on entendait par propre curé celui dans le territoire duquel l'un des contractants avait domicile ou quasi-domicile. Deux personnes ne pouvaient contracter mariage validement que devant le curé dont l'une au moins était le paroissien ; et on n'était paroissien d'un curé que si on avait domicile ou quasi-domicile dans les limites du territoire où ce même curé exerçait son ministère.

Cette dernière législation était-elle basée sur le texte ou au moins sur l'intention du concile, c'est ce qui n'est pas facile de démontrer, mais ce qui est certain, c'est qu'il s'établit une jurisprudence, qui eut bientôt force de loi, dans le sens que nous avons indiqué.

Un curé ne pouvait donc célébrer le mariage que de ceux qui avaient domicile ou quasi-domicile dans sa paroisse, et ceci sous peine de nullité, son premier devoir, avant d'assister à un mariage, était de vérifier chez l'un des contractants, cette qualité de paroissien. Mais comment acquérait-on domicile ou quasi-domicile dans une paroisse ? cette question donne naissance à de nombreuses théories et fut cause, par le fait même, de sérieuses difficultés. Celui qui se présentait au curé pour faire bénir son mariage avait-il rempli toutes les conditions qui lui donnaient le droit de croire qu'il avait réellement domicile ou au moins quasi-domicile dans la paroisse ? Ce qui était relativement facile, au temps du concile de Trente, à raison d'une certaine stabilité des domiciles, devient bientôt très compliqué, en nos temps surtout, où à cause de la facilité des communications, on ne sait plus très bien ce que c'est qu'une demeure fixe et stable.

Quels furent les résultats de cette législation devenue si complexe, à la suite de circonstances qu'on n'avait pu prévoir à l'époque du concile de Trente ? C'est qu'un assez grand nombre de mariages furent douteux et parfois invalides pour n'avoir pas été célébrés devant le propre curé. " Souvent " dit-on dans le décret *Ne temere*, " un doute serieux s'élevait " lorsqu'il s'agissait de savoir quel était le curé devant " lequel le mariage devait être célébré. La discipline cano-

" nique avait établi qu'il fallait entendre par le propre curé " celui dans la paroisse duquel se trouve le domicile ou le " quasi-domicile de l'un ou de l'autre des contractants. Mais " comme plus d'une fois, il est difficile de juger si le quasi- " domicile est certain, des mariages en grand nombre furent " exposés au danger de n'être pas valides ; et beaucoup, soit " par ignorance, soit par fraude, furent en effet entièrement " illégitimes et sans valeur ".

Il fallait trouver remède à ces maux ; des modifications s'imposaient. Le décret *Ne temere* mit fin à ces difficultés, en écartant la question de domicile ou quasi-domicile, pour ce qui est de la validité du contrat matrimonial. Il a statué, en effet, que tout mariage contracté devant le curé du territoire où le mariage est célébré, est valide. Il n'y a plus à chercher si les parties ont domicile ou non dans la paroisse : il suffit de constater si celui devant lequel on se présente pour contracter mariage est bien le curé de ce territoire. Tout curé peut validement, dans les limites de sa paroisse, célébrer le mariage de tous ceux qui se présentent devant lui. On évite ainsi tous les inconvénients de la discipline du concile de Trente : la validité du mariage n'est plus subordonnée à la qualité du propre curé.

***

Il semble bien qu'il n y a rien de plus sage que cette législation. En contraignant ceux qui veulent contracter mariage, à le célébrer devant le curé et deux témoins, on fournit un moyen sûr de faire la preuve de l'existence du contrat. Si les contestations s'élèvent à ce sujet, on pourra y mettre aisément fin. En même temps, on ne niera pas qu'il n'y a rien de plus simple que ces formalités.

(*à suivre*)

fr. C. A. CHAMBERLAND,
des fr. prêch.

ECHOS RELIGIEUX

ROME : *Une école du Pape ; l'Eglise et les Paysans.*

AUTRICHE : *Le Congrès eucharistique de Vienne.*

FRANCE : *L'avenir du catholicisme d'après M. Georges Sorel ; Une note sur le catholicisme de M. Brunetière ; La question du latin, à propos d'une conférence de M. René Bazin.*

INDES : *Les progrès du catholicisme.*

JAPON : *Hommage au catholicisme.*

***

ROME : *Une école du Pape.* Au debut de l'année scolaire, a été ouverte l'école pontificale que le Souverain Pontife a fait construire dans l'enceinte du Vatican pour les enfants des quartiers du Borgo et des Prati.

L'école a son entrée dans la Via di Porta Angelica ; elle s'élève sur l'emplacement occupé jadis par les grands réfectoires du Belvédère.

C'est un bel et vaste bâtiment qui peut contenir 1,600 élèves ; il y a place pour 800 garçons, et 800 fillettes. Leurs écoles sont, bien entendu, complètement séparées.

L'enseignement y sera donné en dehors de toute ingérence du gouvernement italien.

Le Pape est là chez lui. Et il faut admirer cette pensée, qui, à l'heure actuelle, au milieu de tant et de si graves préoccupations, attire l'attention de Pie X sur l'enseignement populaire, lui fait ouvrir l'enceinte de son palais et y bâtir une école pour les enfants du peuple.

L'Eglise et les paysans. S. Em. le cardinal Cassetta possède des propriétés très étendues dans l'Agro Romano. Récemment, il distribuait des lots de terre à ses paysans, en leur fournissant les matériaux pour y construire de petites maisonnettes. La propriété de ces terrains restera collective et sera administrée par les communes de l'endroit.

Cette générosité du cardinal lui a valu la colère des gros propriétaires ; ils ont fait parvenir leur plainte au Pape, en accusant le cardinal d'encourager les théories socialistes.

Le Pape appela le cardinal ; il entendit ses explications, et quand il eut fini, il lui dit :

" Eminence, vos théories sont celles du Christ ; je bénis tout ce que vous faites pour les travailleurs de la terre. "

* * *

AUTRICHE : — *Le Congrès eucharistique de Vienne.* Il nous paraît intéressant de publier ici, au sujet de ce Congrès, les articles de deux journaux français, tout à fait différents l'un de l'autre par les idées et les tendances. Le premier de ces articles, qui a paru dans l'*Echo de Paris*, est signé de M. de Lamarzelle, le sénateur catholique bien connu ; le second vient du *Temps* qui est, on le sait, un journal à couleur protestante et d'attache gouvernementale.

" La fondatrice de l'Œuvre des Congrès eucharistiques fut, dit M. de Lamarzelle, une Française, Melle Camisier (1) ; elle était pauvre, sans plus de relations, d'ailleurs, que de ressources. Ce fut cette humble qui, lors des grandes manifestations religieuses organisées après nos désastres de 1870-71, conçut le dessein de créer des " pèlerinages eucharistiques ". Elle voulait rendre collective la dévotion à l'Eucharistie ; apporter au Dieu qui se sacrifie chaque jour dans l'Hostie l'hommage et l'adoration, non plus seulement d'individus isolés, mais de groupes, paroisses, diocèses, nations ; elle voulait réunir, à époques fixes, des assemblées où l'on étudierait de concert les moyens d'atteindre ce but qui, dans sa pensée, devait être le salut du monde moderne.

Tenter à notre époque de créer un grand mouvement mondial par la foi à celui qui, de tous les mystères, confond peut-être le plus la raison humaine, aujourd'hui si gonflée d'orgueil, n'était-ce pas là entreprise folle de la part de cette pauvre fille ? Elle ne devait réussir, sans doute, disait-on, à grouper autour d'elle qu'un petit nombre de prêtres, de religieux, de religieuses, et, dans le monde laïque, quelques " dévots " ; c'était là le terme dédaigneux dont on se servait encore alors pour désigner les catholiques pratiquants.

(1) Il y a lieu aussi de mentionner les noms de M. Philibert Viau et du P. Picard, comme les ardents propagateurs de cette Œuvre.

Ce fut bien là, en effet, ce qui advint tout d'abord. Mais, peu à peu, l'œuvre alla grandissant toujours. Bientôt, les chefs catholiques, prêtres ou laïques, vinrent de toutes les parties du nouveau monde, à ces Congrès eucharistiques annuels. Les foules suivirent. On connaît les succès retentissants qu'ont remportés les Congrès des dernières années, ceux de Londres, de Montréal, de Cologne, de Madrid.

Mais, lorsqu'il s'agit du dernier Congrès eucharistique tenu en septembre, à Vienne, ce n'est plus succès qu'il faut dire, c'est triomphe ! Il a compté 150,000 catholiques, 50 évêques, 10 cardinaux et un souverain, le plus vénéré de tous à l'heure présente, ayant à ses côtés son héritier présomptif.

La population a fait fête à la colossale procession qui s'est déroulée dans les rues de la grande capitale, la saluant de continuelles acclamations. Les adversaires se sont tus : pas de contre manifestation, pas de protestations, pas une seule note discordante.

Le doute n'est pas possible, et beaucoup de ses ennemis eux-mêmes n'hésitent pas à le reconnaître, l'Eglise vient de manifester là une force qui, sous sa faiblesse matérielle, se révèle une fois de plus comme la plus grande du monde.

Force politique ? Non, assurément ! Et les promoteurs actuels des Congrès eucharistiques, suivant l'exemple de leur fondatrice, déclarent bien haut que cette œuvre n'a aucun caractère politique. Le légat du Pape vient encore de le proclamer à Vienne :

" L'idée qui sert de base au Congrès, s'est-il écrié, est que la profession publique de la foi catholique relève et fortifie le caractère de ses adhérents. Le but du Congrès est de raviver la pensée et la vie chrétiennes. Ces Congrès n'ont absolument aucune tendance politique, et, jamais, dans aucun pays, ils n'ont eu pour but de soutenir un parti politique quelconque ".

Oui, assurément, les Congrès eucharistiques ne font pas de politique, si la politique consiste à prêter un appui à tel ou tel des partis qui, dans tel Etat, se disputent le pouvoir. Mais ce n'est pas seulement faire œuvre religieuse, c'est faire œuvre sociale, l'œuvre sociale même par excellence, que de " chercher à raviver la pensée et la vie chrétiennes ".

Lorsque le christianisme a commencé à s'établir dans l'empire romain, les chrétiens tenaient un langage identique à celui du légat de Vienne. Eux aussi déclaraient, et dans

le même sens, qu'ils ne faisaient pas de politique ; et toujours ils conformèrent, en ceci comme en tout, leurs actes à leurs paroles. Mais, en changeant les idées et les mœurs, ils n'en ont pas moins pour cela changé la face du monde en fondant une civilisation toute nouvelle d'où est sortie ce qu'on nomme aujourd'hui la société moderne.

Cette société moderne — ne pas en convenir serait nier l'évidence — est aujourd'hui en péril, en très grand péril, et ceci parce que l'on a profondément ébranlé la base religieuse sur laquelle elle a été édifiée. Cette société moderne, elle ne vit encore, elle ne tient plus debout que grâce aux vestiges qu'héréditairement le catholicisme a laissés dans les âmes de la plupart de ceux-là mêmes qui l'ont rejeté. On connaît l'aveu de Renan : " Nous vivons, écrivait il, de l'ombre d'une ombre, du parfum que la liqueur a laissé dans le vase après qu'elle s'en est répandue ".

Et Renan, tout en travaillant à la chute définitive du christianisme, qu'il supposait possible, sentait bien son impuissance, comme celle de tous ses pareils, à remplacer après avoir détruit. Et il pressentait la fin d'une société qui ne pouvait vivre bien longtemps " d'ombre et de parfum ", qui avait besoin, pour subsister, de retrouver la réalité morale, et pour qui, après l'effacement des traces laissées par ses vieilles croyances chrétiennes, le talent et le génie humains eux-mêmes ne seraient jamais capables de rien découvrir qui pût lui conserver les mœurs indispensables à sa vie "

. . . . . Voici maintenant comment le *Temps* s'exprime :

" Dans le présent trouble où nous vivons, les deux plus grandes forces collectives sont indiscutablement, à en juger par les masses qu'elles meuvent, la force catholique et la force révolutionnaire. Aucun intérêt bourgeois, aucune idée libérale n'exerce au-dessus des frontières une aussi puissante attraction que l'Eglise universelle et le socialisme universel. "

Rien n'est plus vrai assurément.

Le *Temps* dit " forces collectives ". Or, il n'est que celles-là qui, en définitive comptent ; que celles-là qui vraiment méritent le nom de " forces ". Lorsque des individus qui combattent pour une même idée ou pour un même intérêt ne savent ni s'unir ni obéir à la même autorité pour en accepter la même direction et la même discipline, ils finissent bientôt, quelque grand que puisse être leur nombre, à être " comme s'ils n'étaient pas ".

Le catholicisme a gardé intacte sa hiérarchie. Les tempêtes qu'il a subies, au lieu de l'affaiblir, n'ont fait que la renforcer. Jamais, depuis son origine, l'autorité de son Chef n'a été aussi grande sur les fidèles. De là sa puissance. Mais, dans les temps contemporains au moins, le catholicisme n'a guère usé, jusqu'à présent, de l'association que sous la forme Congrégation. Là où l'association des laïques est libre — et bientôt ce sera partout — il s'habituera peu à peu à en user, et dès qu'il y sera parvenu, sa puissance, si grande déjà, en sera centuplée.

En dehors de l'Eglise catholique, ceux qui ont aujourd'hui la mission, la volonté ou la prétention de défendre la société si menacée — c'est le *Temps* qui en fait encore la remarque — n'ont su ni se grouper ni se discipliner, n'ont su par conséquent devenir " force ", et ont démontré leur impuissance à jamais y parvenir. Partout, dans tous les pays, toutes les anciennes forces sociales autres que l'Eglise vont se désagrégeant, se lézardant de plus en plus chaque jour ; et, pour les soutenir l'on ne trouve que des étais pouvant servir seulement à retarder la ruine.

Pendant ce temps le socialisme est là qui s'organise ; le socialisme grandit, le socialisme qui sera demain une colossale puissance. Et son but, chacun le connaît, c'est la destruction même de la société actuelle. En face de lui, seul reste vraiment debout, seul se dresse à l'état de force véritable le catholicisme, le catholicisme — les clairvoyants de tous les partis commencent à s'en apercevoir — seul capable d'apporter à la société moderne le salut.

Tel est le fait patent, indéniable que, de l'aveu de nos adversaires eux-mêmes, le Congrès eucharistique de Vienne a mis en pleine lumière.

* * *

FRANCE : *L'avenir du catholicisme.* Dans notre dernier numéro, nous signalions un article tout radieux d'espérance, qu'écrivait M. Bertrin dans *la Croix* sous ce titre : *Lueurs d'aurore.* Il nous plait tout particulièrement de signaler aujourd'hui l'article de M. Georges Sorel, qui écrivait le 15 mai dernier, dans l'*Indépendance :*

Au cours du XIX^e^ siècle, le catholicisme a singulièrement renforcé sa situation, en suivant une voie toute diffé-

rente de celle que lui conseillaient de prendre les hommes habiles ; il a développé sa théologie, il a multiplié les instituts monastiques, il a accordé au miracle une importance qu'on ne lui avait pas reconnue depuis le moyen âge ; son autonomie a ainsi beaucoup grandi au milieu d'un monde profane, qui s'enorgueillissait de découvertes scientifiques prodigieuses. Renan était persuadé que le catholicisme marcherait à un désastre, s'il continuait " à s'enfoncer avec une espèce de rage désespérée dans sa foi au miracle " ; mais les savants contemporains ne sont plus arrêtés par les objections que lui semblaient rendre impossible l'existence de ce qu'ils nomment le " surnaturel quotidien " ; l'observation montre que la science et le catholicisme peuvent coexister facilement dans un même esprit, pourvu que *la science et le catholicisme soient poussés assez loin*, (conformément à leurs principes), de façon à posséder des contours parfaitement arrêtés.

***

Note sur le catholicisme de Brunetière. M. Emile Bruneteau, professeur à l'Ecole de Théologie de Poitiers, publie dans la *Revue pratique d'Apologétique*, du 1er septembre de cette année, une *Note sur le catholicisme de Brunetière.* Par une coïncidence assez curieuse, les questions que nous posions ici même et les incertitudes dans lesquelles nous nous débattions, se trouvaient signalées en France, et voici comment M. Bruneteau les exprime :

" Des rumeurs contradictoires, quelques-unes désobli-
" geantes, ont circulé et circulent encore sur les derniers mo-
" ments de Brunetière. Il avait touché, avant de disparaître,
" à une question trop brûlante ; des défiances irritées se levè-
" rent et disposèrent un certain nombre d'esprits, parmi les
" catholiques, à examiner sans indulgence les idées et même
" la vie du grand polémiste. Quant aux incrédules, étonnés,
" inquiétés, quelques-uns peut-être dépités de cette conver-
" sion retentissante, ils furent empressés à souligner ce qu'elle
" eut d'imparfait. Brunetière parlait dans les réunions catho-
" liques, Brunetière défendait l'Eglise, Brunetière allait à la
" messe, mais là s'arrêtaient les manifestations de sa foi. Il
" ne se confessa, ni ne communia, et cette abstention, en
" choses si capitales pour un chrétien, surprend d'autant plus
" que Bunetière vit venir la mort pendant trois longues an-
" nées."

En réponse à ces doutes et insinuations, M. Bruneteau démontre, d'une part, en s'appuyant principalement sur le discours de 1900 à Lille, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes, (1) que M. Brunetière est véritablement revenu à la foi catholique—et, d'autre part, en se référant à l'ouvrage du R. P. Fortin et aux dix pages de cet ouvrage où sont racontés les derniers moments de Brunetière (2)—que celui-ci mourut en chrétien et en catholique.

Sans doute, " il trépassa, administré, mais non confessé ni communié," et comme ajoute l'auteur avec un grand sens chrétien, " il y a dans cette mort rapide de quoi nous effrayer ; " Dieu veuille que cet avertissement sévère nous préserve " nous-mêmes d'aussi hasardeux retardements ! Mais il y a " aussi de quoi nous prouver jusqu'à l'évidence la foi réelle " de Brunetière au catholicisme, y compris la vertu des sacre- " ments ; et même de quoi nous permettre de penser que Dieu " aura pu lui faire miséricorde."

Voici enfin la conclusion de l'article, conclusion que nous citons tout entière, parce qu'elle contient, à notre avis, le meilleur jugement que l'on puisse porter sur Brunetière, sur son œuvre et sur sa foi :

"Une demi-douzaine d'années auront bientôt passé sur la tombe de Brunetière. Si quinze ans forment un long espace dans l'existence d'un vivant, six en forment un plus grand encore et un plus périlleux pour la mémoire d'un mort. Comme l'œuvre de celui-ci cependant demeure actuelle et parlante, propre à inquiéter, à secouer, à contraindre à la réflexion la foule des inerédules contemporains !

"Il est vrai, tout n'y est pas d'une qualité indiscutable et pas n'est besoin d'yeux de lynx pour découvrir des pailles dans ce métal. La chose n'est que trop explicable : Brunetière venait de très loin, il chercha longtemps, surtout il chercha trop uniquement avec son esprit. Un *pater* humblement récité eût plus avancé son affaire qu'un volume de savants syllogismes. Puis il disparut vite, à 57 ans, alors que son intelligence se christianisait tous les jours davantage et qu'il n'avait qu'ébauché l'originale et forte défense de l'Eglise qu'il méditait. Somme toute, il fut arrêté en plein travail. Jamais, semble-t-il, il n'atteignit à une paix sereine et confiante. Les

(1) Le Rosaire, mars 1912—p. 90.
(2) Le Rosaire, août 1912—p. 248.

douceurs de la piété lui demeurèrent inconnues. Oui, sa vie est une œuvre humaine, et comme toutes les œuvres humaines, imparfaite par beaucoup d'endroits et inachevée.

Mais un fait resplendit par-dessus tous les défauts, un fait certain, un fait capital : Dieu, qui conduit secrètement les âmes, *Nemo venit ad me nisi Pater traxerit eum*, a été touché par les prodigieux efforts de Brunetière et Brunetière a conquis la foi. Son nom s'élève parmi les générations modernes comme une preuve tangible, indiscutable, de la valeur intellectuelle de notre religion. Si nous, catholiques, nous n'avons que faire, pour notre propre certitude, de cette preuve-là, il en va tout autrement de tant de nos compatriotes élevés dans la défiance, le scepticisme ou même le mépris à l'égard du catholicisme. De grâce ne nous laissons pas, contre la vérité et contre nos intérêts, arracher notre Brunetière ; et surtout ne prenons pas un mauvais plaisir à nous repetisser nous-mêmes, à contester et à nier sa foi.

***

La question du latin—A propos d'une conférence de M. René Bazin.—Dans sa conférence de Montpellier, *les Hommes de demain*, M. Bazin a parfaitement mis en lumière un côté, le plus grave sans aucun doute, de la guerre impie faite au latin, quand il écrit, après avoir exposé avec son talent habituel les multiples raisons qui militent en faveur du maintien de la culture classique :

" Enfin, il est encore une raison qui doit décider les parents à faire faire à leurs fils des études latines : soyez bien persuadés que tous les prétextes de culture scientifique, d'adaptation au siècle présent, ne sont que des prétextes, que le raison vraie de la guerre faite au latin, c'est la guerre faite à l'idée religieuse. On veut, et il serait facile d'apporter ici des preuves, on veut séparer les esprits d'avec l'Eglise. On veut que les prières liturgiques, les psaumes, la Vulgate, tous les traités de théologie et de philosophie catholique soient aussi morts pour nos fils que le Râmayana ou les hymnes védiques. Ne tombons pas dans ce piège. Ne nous laissons pas séparer d'avec la langue latine. Et, c'est pourquoi je vois, avec une joie véritable, tant de jeunes filles préparer leur baccalauréat ou se mettre à la grammaire latine, aux déclinaisons, à la version et au thème et retrouver ainsi

quelque chose de la belle culture de leurs grand'-mères du XVIIe siècle, du XVIe, et du XVe qui furent de si belles françaises."

Ces lignes, dit M. Beid dans la revue parisienne *Notre Ecole*, méritent de fixer notre attention, et se plaçant à un point de vue tout spécial et très élevé, celui de la vocation sacerdotale, M. Bied ajoute :

J'ai déjà exposé quel était, vis-à-vis de leurs enfants et au sujet de la règle des mœurs le devoir strict des parents. Sera t-il besoin d'insister, si j'ajoute qu'un devoir, non moins strict, est de conserver à nos fils la possibilité et la facilité d'une vocation sacerdotale tardive ? Comment beaucoup de pères de famille n'envisagent-ils pas dans leurs fils un élu possible de Dieu ? Par quel illogisme certains d'entre eux, admirables catholiques cependant, négligent-ils de donner à leurs enfants au moins les premières notions du latin, nécessaires pour leur faciliter plus tard des études complémentaires, si un jour l'appel de Dieu se faisait entendre.

Et quelle responsabilité n'encourraient-ils pas, s'il advenait qu'un jour un de leurs fils opposât, dans le secret de son cœur, à la grâce du Divin Maître, un refus basé sur l'ignorance du latin.

Si, en effet, comme je l'ai écrit, j'estime que les enfants doivent être élevés dans l'idée que leur devoir *d'homme* est la fondation d'un foyer chrétien, il ne serait pas d'un catholique de ne pas attirer leur attention sur leur vocation possible. Que d'appels secrets entravés par l'ironie, ou l'indifférence des parents ?

Ceci, René Bazin l'a dit aussi, et c'est pourquoi le père catholique doit dire à son fils.

" Il faut que tu saches au moins assez de latin pour pouvoir devenir facilement prêtre plus tard, si Dieu t'appelle."

Il y a plus. Sous l'impulsion des magnifiques travaux de dom Guéranger, les catholiques *pratiquants* commencent à se préoccuper des questions liturgiques, et, ils ont raison, car c'est le seul moyen de goûter la beauté des offices catholiques, de s'y associer, et de se pénétrer de leur moelle.

Les gens de l'ancienne génération s'y initient lentement parce qu'il faut bien l'avouer, hélas ! ces questions, si importantes, étaient totalement passées sous silence, il y a trente ans, même dans les meilleures maisons d'éducation religieuse. Et, cependant, n'est-ce pas Châteaubriand, plus sensible d'ailleurs

à la poésie qu'à la logique du catholicisme qui a écrit à propos du psaume *Judica me.*

" Supposons que la messe soit une cérémonie antique dont on trouve les prières et la description dans les Jeux séculaires d'Horace ou la tragédie grecque, comme nous ferions admirer ce dialogue qui ouvre le sacrifice chrétien ! Ce dialogue est un véritable poème lyrique."

Eh bien ! ne croyez-vous pas, pères de famille, que nous devons apprendre à nos enfants au moins assez de latin pour leur procurer la compréhension de toutes ces beautés ?

Nous terminerons ces remarques en citant deux extraits de la préface d'une petite brochure qu'éditent en ce moment les Bénédictins de Ligugé, réfugiés en Belgique.

" On accuse communément le latin d'être une *langue morte.*

" Le reproche est au moins exagéré. Le latin n'est pas mort puisqu'il est l'aliment intellectuel le plus fortifiant dont se nourrissent les intelligences cultivées de tous les pays. Il n'est pas mort pour nous, Français, puisque nous ne pouvons prononcer trois mots sans en dire deux d'origine latine. Il n'est pas mort puisque l'Eglise, qui compte pourtant bien pour quelque chose dans le monde, s'en sert dans sa liturgie, ses offices et ses sacrements.

" A tous ces titres, pour un catholique surtout, il devrait être une langue vivante, la première et la plus aimée. Combien notre vie religieuse nous intéresserait davantage et quel attrait prendraient pour nous les cérémonies de nos fêtes si nous en comprenions le langage."

Et plus loin :

" Le latin cesse d'apparaître comme la langue morte qu'on représente d'ordinaire. Il s'anime au même titre que la langue maternelle, la pensée catholique, la vie quotidienne. Et l'on comprend que la liturgie elle-même, se présentant comme fortement liée à la vie profonde de l'individu, à son expérience, prenne alors une vitalité et une saveur qui la rendent attirante, la font goûter et véritablement aimer."

Merci aux Bénédictins.

Leur sagacité déjoue le piège signalé avec tant de netteté par Bazin. Au cri de guerre : " Plus de latin ", ils répondent : " Le latin pour tous."

* * *

AUX INDES.—*Les progrès du catholicisme.* Le nombre des catholiques en 1851 était 964,249 dans l'Inde, de 3,000 en Birmanie, et de 146,320 à Ceylan. En 1911, il y avait dans l'Inde 2,203.336 catholiques ; en Birmanie, 88,-447 ; à Ceylan 322,163, avec un 5% des étrangers. Les catholiques sont encore plus nombreux dans les Indes que les protestants ; mais, tandis que leur nombre pendant quarante ans a doublé, le nombre des protestants dans le même espace de temps a triplé. Ils sont un peu plus d'un million, et d'après les statistiques, il faut attribuer cet accroissement surtout à leur excellent état financier.

***

JAPON : *Hommage au catholicisme.* Le docteur Anezaki Masaha, professeur de théologie comparée à l'Université de Tokio, est rentré récemment d'un long voyage en Europe, où il étudiait les différentes religions chrétiennes.

Il a donné plusieurs conférences pour exposer à ses compatriotes les résultats de ses recherches. Le savant professeur s'est arrêté surtout à présenter à son auditoire la religion catholique sous un jour très favorable. Il déclara franchement que la religion catholique affirme mieux que toute autre, le principe d'autorité ; c'est elle qui favorise davantage le bien-être du peuple et les intérêts réels de chaque pays. Il a affirmé aussi devant son public païen que la sainteté est absolument nécessaire au progrès de la civilisation et exprima son enthousiasme pour les Ordres religieux. Il a visité des maisons de Lazaristes, de Franciscains, de Dominicains, de Bénédictins, et partout il a pu apprécier la vie spirituelle de ceux qui ont quitté les vanités de ce monde.

Il admire surtout la candeur et la gaieté qu'il y a trouvées, et il s'incline devant les bienfaits incalculables que les religieux répandent dans la société.

Mais on sait que le Japon aura bien de la peine à humilier son orgueil national devant le catholicisme.

LES ÉVÊQUES DOMINICAINS AUX ETATS-UNIS

(Suite)

MGR LUC CONCANEN, PREMIER ÉVÊQUE DE NEW-YORK

Bien que le Père Concanen n'ait jamais pris possession de son siège, il appartient pourtant par sa destination et sa consécration épiscopale à l'histoire de l'Eglise aux Etats-Unis. Nous nous sommes donc fait un devoir d'insérer ici tout ce que nous avons pu recueillir de détails sur la vie de cet homme éminent, dont le choix indiquait la haute importance que le Souverain Pontife Pie VII attachait à la jeune Eglise de New-York, dès l'année 1808.

Le Père Concanen était né en Irlande, où aussi il avait passé ses premières années et fait son éducation. Il entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-Dominique et prit l'habit à Lorraine au couvent de la Ste-Croix, qui appartenait aux dominicains irlandais. Son noviciat achevé, il fut envoyé à la Minerve, à Rome, où il fit son cours de théologie avec la plus grande distinction. Au sortir de ses études, il fut chargé du cours de philosophie au couvent de Saint-Clément, à Rome. Saint-Clément et Saint-Sixte, à Rome, avec le couvent de Lorraine et celui de Lisbonne, avaient été donnés aux Dominicains anglais ou irlandais pour préserver les provinces de la destruction, après la suppression des couvents en Grande-Bretagne et pendant les jours de persécution qui avaient suivi la soi-disant réforme. Sa carrière à Rome fut très brillante et très utile parmi tant de savants distingués réunis là de toutes les parties du monde. Il occupa pendant plusieurs années l'office de théologien de la Casanate, fonction créée à la Minerve en connexion avec la célèbre Bibliothèque, ouverte et enrichie par la munificence de l'illustre cardinal Casanate. Conformément aux vœux du fondateur, un membre savant de l'Ordre des Frères-Prêcheurs était choisi pour cet office dans chacune des grandes provinces d'Europe, à savoir : de France, d'Espagne, d'Italie, d'Alle-

magne, d'Angleterre et des Pays-Bas ou de Pologne. La condition mise par le Cardinal que chaque théologien aurait acquis le doctorat par l'enseignement du cours complet de Saint-Thomas avait été brillamment remplie par le Père Concanen, puisqu'il avait été choisi pour représenter l'Ordre et son pays à la Minerve. Durant son séjour à Rome, il avait été élu prieur du couvent de Saint-Clément et chargé de représenter à Rome, d'abord, Mgr Troy, archevêque de Dublin, puis tous les évêques d'Irlande. Le Souverain Pontife qui avait pour lui une particulière affection, voulut le nommer au siège de Kismaednagh, en Irlande, qui était devenu vacant ; mais le Père Concanen se vit contraint de décliner cette offre en raison de sa faible santé. L'estime dont il jouissait à la Propagande était si grande que son influence et ses conseils étaient d'un grand poids dans la nomination des évêques de son pays natal. Il portait le plus vif intérêt aux missions d'Amérique, avait applaudi à la fondation de Sainte-Rose, et en fut toute sa vie le généreux bienfaiteur. Il acquit une grande réputation comme orateur de la chaire ; et chose rare pour un étranger, sut se rendre assez maître de la langue italienne pour en faire sur ses lèvres l'instrument d'une éloquence vraiment populaire. Quoique sa santé fut altérée, quand il fut nommé évêque de New-York, il s'acquittait cependant de plusieurs charges bien laborieuses. Il était en même temps bibliothécaire et professeur à la Minerve, secrétaire de la province dominicaine de la Grande-Bretagne, agent des évêques irlandais, prieur de Saint-Clément et membre de plusieurs Congrégations romaines. Après une résidence active de quarante ans à Rome, lui qui avait refusé un siège dans son pays natal, il accepta le poste difficile et peu attrayant de New-York. Peut être avait-on espéré que le climat plus doux et plus sec de New-York conviendrait mieux à sa santé que l'atmosphère humide de l'Irlande.

Il fut consacré à Rome le 24 Avril 1808, par le cardinal Antonelli, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le vénérable évêque alors âgé de près de 70 ans, se mit aussitôt en devoir de se préparer à rejoindre son troupeau qu'il aimait déjà sans l'avoir jamais vu ; il ne se doutait pas des difficultés qui devaient se mettre entre lui et son devoir ; le devoir de se placer à la tête d'un diocèse manquant de tout. Il se procura donc des vases sacrés, des vêtements, et beaucoup d'autres objets précieux lui furent donnés pour son nou-

veau diocèse. Il avait aussi commission du Saint-Siège de porter le Tallium à l'archevêque de Baltimore, Mgr Carroll. Il se rendit d'abord à Leghorn, où il espérait pouvoir prendre son passage pour les Etats-Unis , mais là il fut désapointé et se vit obligé de revenir à Rome. La perturbation qui existait alors en Italie rendait son voyage à la fois difficile et dangereux, car c'était le temps où Napoléon bouleversait dans ce pays, comme il le faisait dans tous les autres, l'ordre de choses établi. Ayant cependant entendu parler d'un vaisseau qui était sur le point de quitter Naples pour se rendre en Amérique, il se rendit dans cette ville, assura et paya son passage ; mais le gouvernement, informé de son arrivée et de son intention, le fit arrêter, le constitua prisonnier, et lui fit défendre sous les peines les plus sévères de s'embarquer sur aucun vaisseau. Le prétexte de cette manière d'agir était que le Père Concanen était sujet britannique. La prison, les fatigues et les mécomptes du bon évêque dans ses efforts à joindre son troupeau et à consacrer à son service et à celui de Dieu le reste de ses jours achevèrent de ruiner sa santé. Il tomba sérieusement malade, et après quelques jours, mourut à Naples, au grand couvent de Saint Dominique, le 19 juin 1810. Sa mort fut si soudaine qu'on soupçonna un empoisonnement ; les uns de la part d'officiers et d'émissaires sans scrupule du gouvernement, les autres de la part de gens avides que tentaient les vases sacrés et autres objets précieux destinés au diocèse de New-York. Ses funérailles furent faites dans ce couvent par ses frères, parmi lesquels il avait toujours été honoré et admiré pendant sa vie et qui ont toujours, depuis, conservé de lui un souvenir plein de tendre vénération.

Par son testament, fait, croit on, avant sa consécration épiscopale, il laissait sa bibliothèque et un legs assez important en argent au couvent de Sainte-Rose. Le Souverain Pontife Pie VII, prisonnier lui-même, fut profondément affecté par la mort de celui qui était pour lui un ami, et aussi par le délaissement où cette mort laissait le jeune diocèse de New-York.

MGR. CONNELLY, DEUXIÈME ÉVÊQUE DE NEW-YORK.

Nous avons vu que le Père Concanen, devancé par la mort, n'avait pu prendre possession de son diocèse. Le Souverain Pontife, qui l'avait choisi dans les rangs des Frères Prêcheurs, ne voulut pas frustrer l'Ordre de l'honneur de voir un de ses membres sur le siège de New-York. Le Père Connelly fut choisi pour y monter. Nous allons voir ce qu'était alors le siège de New-York et par quels travaux le bon religieux répondit à l'appel qui lui avait été fait.

Mgr Connelly naquit à Drogheda (Irlande) en 1750. Après avoir reçu dans son pays natal le peu d'éducation qui était accordé aux catholiques, il fut envoyé en Belgique pour compléter ses études. Il s'y fit remarquer par son assiduité et une piété exceptionnelle. Aussi de bonne heure ses idées se tournèrent-elles vers la vie religieuse. Il était tout jeune encore quand il revêtit l'habit dans l'Ordre de Saint Dominique qu'il avait appris à connaître en Belgique. De sa maison de noviciat, il fut envoyé à Saint Clément, à Rome. Là, comme dans tous les couvents où il fut assigné, il remplit avec énergie et intelligence les charges qui lui furent confiées, en outre de l'enseignement théologique auquel il fut appelé durant de longues années. Comme son prédécesseur, Mgr. Concanen, il avait été chargé par les évêques d'Irlande de représenter à Rome les intérêts de leur diocèse, en même temps qu'il avait été nommé prieur de Saint-Clément. Dans toutes ces fonctions, il se fit remarquer par d'éminentes qualités. Pendant que sa grande science lui gagnait l'admiration, sa bonté et son affabilité lui attiraient les sympathies universelles. Ses élèves surtout, parmi lesquels un grand nombre furent d'utiles serviteurs de l'Eglise, l'aimaient tendrement et gardèrent longtemps son souvenir vivant dans leur cœur. Le cardinal-évêque d'Albano ne trouvant personne d'une doctrine plus solide, l'avait chargé de présider aux examens des jeunes aspirants au saint ministère ; et son aptitude au gouvernement était si grande qu'il sut toujours sortir heureusement des situations les plus difficiles, témoin le temps de l'occupation française, où, grâce à sa prudence, il préserva son couvent des ennuis et des charges auxquels bien peu avaient pu se soustraire.

Lorsque Pie VII fut rentré à Rome, en 1814, un de ses premiers actes fut de donner un successeur à Mgr Concanen, et son choix tomba sur celui qui l'avait remplacé dans l'office de prieur à Saint-Clément, Mgr Connelly. Celui-ci, âgé alors d'environ 65 ans, trembla devant un fardeau capable d'effrayer de plus jeunes épaules, mais n'hésita pas à l'accepter. Consacré à Rome le 6 novembre 1814, il partit aussitôt, abandonnant les calmes et heureux cloîtres de Saint-Clément pour le champ laborieux qu'il était appelé à cultiver dans le Nouveau-Monde. Il visita en passant son pays natal, pour dire adieu à tous ses parents et amis, et aussi dans l'espérance d'obtenir quelques prêtres pour l'aider dans ses pénibles fonctions. Il réussit en effet, quoique pas tout à fait au gré de ses désirs, et partit accompagné d'un seul ecclésiastique du collège de Kilkenny, le Révérend Michel O'Gorman. On verra bientôt combien les travaux de ce jeune coopérateur furent utiles à l'Eglise. Son voyage de Dublin à New-York, contrarié par un temps constamment affreux, dura plus de soixante jours, si bien que le bruit se répandit à New-York que le vaisseau s'était perdu et qu'une fois de plus le diocèse avait à pleurer un pasteur qu'il n'avait pas connu. Heureusement, ce n'était là qu'une fausse alarme, et le prélat épargné par les flots était réservé à un travail de plusieurs années sur le sol américain.

Le diocèse de New-York, quand Mgr. Connelly en prit la charge, embrassait tout l'Etat de New-York et de New-Jersey, comprenant un territoire divisé aujourd hui en six diocèses. La population catholique disséminée sur cette immense étendue était évaluée à treize mille âmes et n'avait pour la desservir que quatre prêtres, dont trois appartenaient à la Compagnie de Jésus et le quatrième au clergé séculier ; le clergé ne possédait ainsi que trois églises, deux à New-York et une à Albany. Des Pères Jésuites dont nous venons de parler, deux furent bientôt après, appelés à d'autres devoirs par leurs supérieurs, et M. l'abbé Garbery se retira à Norfolk (Virginie), en sorte que le Vénérable Père Malon demeura, avec M. l'Abbé O'Gorman, le seul coopérateur du nouvel évêque. Celui-ci envoya son jeune compagnon à Albany et resta de sa personne à New-York, dont il était à la fois l'évêque et le curé. Avancé en âge comme il l'était, il se mit à accomplir tous les devoirs d'un zélé missionnaire. Il était infatigable dans son ministère, à l'autel, au confession-

nal et au chevet des malades, il se pliait à toutes les formes d'apostolat, sans oublier celui de l'exemple, se montrant à tous plein de simplicité, de modestie et d'énergique activité. A cette époque, New-York n'était pas la riche et fastueuse ville que nous connaissons ; elle se composait principalement d'émigrants ou de fils d'émigrants, travaillant activement et honnêtement à conquérir la prospérité et l'influence dont jouissent aujourd'hui leurs descendants. Ausssi les travaux de l'évêque passaient-ils inaperçus dans l'agitation générale ; un petit nombre seulement les considéraient et les admiraient en silence, mêlant leurs admirations à celles du ciel et se réservant de dire à la postérité une faible partie de ce qu'ils auraient vu. Voici, en effet. ce que disait, en 1824, un de ces témoins de la sainte vie et des sacrifices surhumains du vénérable prélat, à l'occasion de la bénédiction du cimetière de l'église Saint-Patrick, à l'acquisition duquel Mgr Connelly avait consacré tous ses efforts.

(A dix heures et demie, le vénérable Mgr Connelly, assisté par les R. R. O'Gorman et Shanahan, procéda à la bénédiction de ce saint asile des morts. Une grande foule de peuple était accourue pour être témoin d'une cérémonie où tout est touchant, sérieux et solonnel. Jamais les cœurs ne nous ont paru en une plus sainte union que dans cette circonstance. Les âmes des vivants semblaient en communion fraternelle avec celles des morts et sanctifiées dans un silence de graves réflexions. Chacun pensait à ce moment où la mort viendrait, de sa froide main, arrêter le cours de son existence, à cet instant terrible où l'âme, séparée de ce monde de péché, prend son vol vers d'autres régions, celles du châtiment ou de l'éternelle récompense. Mais ce qui attirait surtout notre attention, c'était le vénérable évêque. Jamais mortel ne nous est apparu entouré d'une plus grande majesté ; on aurait dit un ange descendu du ciel pour apporter consolation et remède aux âmes tristes et malades. Nous songions aux labeurs de cette vie et aux joies qui en découlent depuis dix ans ; à ses œuvres accomplies et à celles commencées, et nous ne nous lassions pas d'admirer sur son front la piété et la force, l'austérité et la charité qui y resplendissait."

(à suivre)

LES BIENFAITEURS DE "L'ŒUVRE DU NOVICIAT

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis.—3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS.—1° Plus de 90,000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts* chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année.—On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R. P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	$15.00	1 Membre	$10.00
2 Membres	25.00	2 Membres	15.00
3 Membres	30.00	3 Membres	20.00
		4 Membres	25.00
		5 ou 6 Membres	30.00

S. J. MAJOR, LIMITED

ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON
(LIMITED)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER
(Successeur de Martel & Langelier)

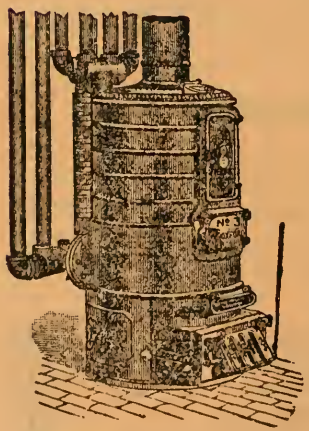

Tél. Bell 1928

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Références:—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creck, Sarsfield Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc., etc.

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER

Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses

DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier

MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.

Teintures noires garanties, ne changeant pas.

E. RAMPON, - - Agent.

80 St-Denis, MONTREAL.

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada pour ce genre d'ouvrage. . . . . Catalogue gratis sur demande. . . . . .

CARON FRERES

EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY MONTREAL.

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE

VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS

ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St Simon. St Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches et Nouveautés. .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TÉLEPHONE 30.

Bell, Magasin 57 —— Résidence, 361

E. BOUCHER,

Ferronneries, Ferblanteries, Vernis, Peintures, Vitres, Peintures d'Artistes pour Tableaux.

Place du Marché. 116 Rue St-Antoine, ST-HYACINTHE, Que.

Librairie J. G. Gratton

E. PEPIN, SUCCESSEUR

(Gros et détail)

EN LIBRAIRIE, OBJETS RELIGIEUX, FANTAISIE, JEUX, JOUETS, ETC.

500 Rue Ste-Catherine-Est, MONTRÉAL.

TÉL. EST 920. Porte voisine de la Banque d'Epargne.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

J. N. SIMARD,
(Successeur de O. L. Messier)
FRUITS, BONBONS,
LEGUMES, CIGARES
ET CIGARETTES.
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

EPICERIES
EN GROS ET EN DETAIL
J. B. J. PHANEUF,
(Succ. de Eug. Benoit)
110 rue St-Antoine,
ST-HYACINTHE

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

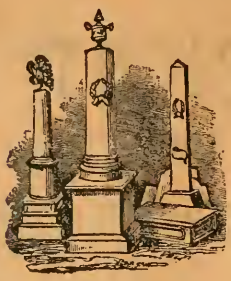

EDOUARD CHAUSSE

MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres, en Marbre et Granit. . . . . .

Une visite est respectueusement sollicitée.

Ouvrage Garanti.

269 RUE CASCADES,

SAINT-HYACINTHE.

248 RUE CASCADES — Téléphone Bell 235

HECTOR LORANGE,

ENTREPRENEUR-PLOMBIER

Appareils de Chauffage à l'eau chaude et à la vapeur, Tuyaux en grès, Ciment, Briques à feu, Courroies, Poulies en bois, etc.

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT	SIEGE SOCIAL
9 Place des Vosges,	63 Rue Notre-Dame Est
PARIS.	MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Express

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30,000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,161 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes. Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concorde

ST-HYACINTHE, Qué.

Téléphone Bell 390.

Emile Brunelle

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : :

Agent pour la vente des machin " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond

ST-HYACINTHE.

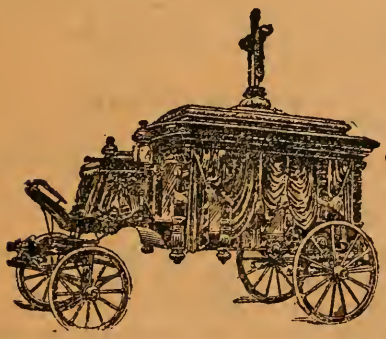

Cadorette, Mongeau & Leary

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise

SAINT-HYACINTHE

Téléphone Bell 310.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

-- SPÉCIALITÉS : --

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetees "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)

ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1911.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - 194 rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE.